Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 9 septembre 2024 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent:

Monsieur Vincent Brochu, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'août 2024
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2024
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels pour le mandat de vérification et l'audit de livres comptables et la préparation des états financiers consolidés pour les années

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

2024–2025–2026–2027-2028 à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 194 000 \$ plus les taxes applicables

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2024
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'août 2024
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 165, rue Bellevue
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 217, rue Monseigneur-Durand
- 7.5 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 769, Route 141
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Court
- 7.7 Autorisation au projet de construction d'une résidence unifamiliale et d'un garage détaché au 779, rue McAuley
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 14-20, rue Main Ouest

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. Loisirs

9.1 Participation financière au Mérite sportif de l'Estrie - commandite de 500 \$

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Modification temporaire de l'entente entre la Ville de Coaticook et Prohost Network inc. et autorisation de signature
- 11.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour une période de 5 ans avec option de renouvellement, soit celle de la compagnie GFL Environnemental inc. au montant de 2 377 194 \$ plus les taxes applicables pour un contrat de 5 ans
- 11.3 Paiement à la compagnie Construction Guy Sébas inc. du décompte progressif numéro 9 au montant de 8 381,33 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Réquisition numéro 2024-50 au montant de 84 332,62 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de diverses rues et chemins suite aux fortes pluies ainsi qu'au barrage Saint-Paul
- 11.5 Réquisition numéro 2024-51 au montant de 70 552 \$ plus les taxes applicables, pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding
- 11.6 Réquisition numéro 2024-52 au montant de 42 420 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour une période de deux ans
- 11.7 Réquisition numéro 2024-53 au montant de 20 625,80 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de deux sectionneurs à mettre en inventaire pour Hydro-Coaticook
- 11.8 Réquisition numéro 2024-54 au montant de 67 216,10 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de ponceaux en béton pour l'entretien des chemins
- 11.9 Réquisition numéro 2024-55 au montant de 18 988 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding
- 11.10 Réquisition numéro 2024-56 au montant de 36 779,42 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du John Deere 624K, véhicule #57
- 11.11 Réquisition numéro 2024-57 au montant de 6 057 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding
- 11.12 Réquisition numéro 2024-58 au montant de 4 537,64 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

13.1 Nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'Acti-bus

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Mandat au cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
- 14.2 Renouvellement du mandat à Équijustice Estrie, organisme de Justice alternative, au profit de l'unité de médiation citoyenne pour la gestion de médiation entre citoyens
- 14.3 Octroi d'une aide financière de 250 \$ pour le spectacle « C'est Thi-Bault Noël » pour la tenue de leurs spectacles annuels qui se tiendront les 29 et 30 novembre prochain

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.4 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ pour le « Show du Progrès » qui aura lieu le dimanche 15 septembre prochain au profit du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
- 14.5 Acquisition du lot 6 614 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs »
- 16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-09-37576 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 24-09-37576

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37577 2. ADOPTION D

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

RÉSOLUTION 24-09-37577

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2024 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2024tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

 Michel Audet résidant au 181, rue de la Rivière : Demande des supports à vélo sur le territoire

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Théâtre Déambulatoire: Première édition, un succès, félicitations aux organisateurs;
- Radio CIGN: inauguration de leurs nouveaux locaux, bravo pour le spectacle Vilain Pingouins;
- Mon portail Coaticook: Allez vous inscrire en grand nombre.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

24-09-37578

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2024

RÉSOLUTION 24-09-37578

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'août 2024 au montant total de 2 577 162,90 \$ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'août 2024 comme suit :

Fonds d'administration : 2 569 311,43 \$
Fonds d'immobilisation (FDI) : 7 851,47 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'août 2024

24-09-37579

6.3 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE MANDAT DE VÉRIFICATION ET L'AUDIT DE LIVRES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES ANNÉES 2024–2025–2026–2027-2028 À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR UN MONTANT DE 194 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 24-09-37579

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le mandat de vérification et l'audit de livres comptables et la préparation des états financiers consolidés pour les années 2024–2025–2026–2027-2028;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 27 août 2024, à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit celle de Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT qu'il s'agissait d'un appel d'offres pour des services professionnels et que pondération des offres qualitatives il y a eu;

CONSIDÉRANT qu'a la suite de l'analyse des documents de présentation, le soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, a déposé une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le mandat de vérification et l'audit de livres comptables et la préparation des états financiers consolidés pour les années 2024–2025–2026–2027-2028 à Raymond Chabot Grant Thornton; ET

D'autoriser une dépense de 194 000 \$ avant taxes pour la réalisation dudit mandat pour les années 2024–2025–2026–2027-2028 et d'affecter la dépense aux postes budgétaires 02-130-00-413 et 02-819-00-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 AOÛT 2024

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 26 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2024

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'août tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

24-09-37580

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 165, RUE BELLEVUE

RÉSOLUTION 24-09-37580

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 165, rue Bellevue et désignée

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

comme étant le lot numéro 3 311 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la somme des marges de recul latéral à 4,63 mètres au lieu de 6 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme:

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée:

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 165, rue Bellevue et désignée comme étant le lot numéro 3 311 012 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la somme des marges de recul latéral à 4,63 mètres au lieu de 6 mètres minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37581

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 217, RUE MONSEIGNEUR-DURAND

RÉSOLUTION 24-09-37581

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 217, rue Monseigneur-Durand et désignée comme étant le lot numéro 3 310 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul latérale de 0,47 mètre, de 0,51 mètre et la somme des marges de recul latéral à 4,94 mètres ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 217, rue Monseigneur-Durand et désignée comme étant le lot numéro 3 310 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul latérale de 0,47 mètre, de 0,51 mètre et la somme des marges de recul latéral à 4,94 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37582

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 769, ROUTE 141

RÉSOLUTION 24-09-37582

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 769, Route 141;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone agricole A-914 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 769, Route 141, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2024.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-09-37583

7.6 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 79, RUE COURT

RÉSOLUTION 24-09-37583

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Court ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale patrimoniale PCV-215 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Court, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37584

7.7 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ET D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 779, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 24-09-37584

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale et un garage détaché au 779, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour le développement McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une résidence unifamiliale et d'un garage détaché au 779, rue McAuley le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2024, avec les conditions suivantes :

- Lors des travaux de nivellement du terrain et de creusage des fondations, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;
- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible en installant un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;
- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre d'un (1) pouce au tronc devront être planté sur l'assemble de la propriété, et ce, au plus tard le 30 septembre de l'année de la construction. Les arbres morts au cours de l'année qui suit la plantation devront être remplacés. Le comité

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

demande que les arbres et arbustes qui seront plantés aient un bon pouvoir d'enracinement afin de réduire l'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37585

7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 14-20, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 24-09-37585

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 14-20, rue Main Ouest ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 14-20, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME
- 9. LOISIRS

24-09-37586

9.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE - COMMANDITE DE 500 \$

RÉSOLUTION 24-09-37586

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de Coaticook de participer au Gala Mérite sportif de l'Estrie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook participe au gala Mérite Sportif Estrie à titre de partenaires associés pour un montant de 500 \$ et bénéficie des avantages décrits à la demande annexée à la présente résolution pour en faire partie et de nommer la conseillère Mme Guylaine Blouin à titre de représentante lors du gala le 5 février 2025 au Théâtre Granada.

- 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 11. SERVICES EXTÉRIEURS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-09-37587

MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE 11.1 COATICOOK PROHOST NETWORK INC. ET **AUTORISATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 24-09-37587

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a vendu un terrain en 2018 à Prohost Network inc. pour la construction d'un centre de données, conformément à la résolution 18 05 34531;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une convention visant à établir certaines conditions relativement aux services d'électricité à être fournis au Client, par le Service d'Hydro-Coaticook de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette convention doit être modifiée à la demande de Prohost Network inc. et que la Ville de Coaticook acquiesce à leur demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'addenda modifiant la convention visant à établir certaines conditions relativement aux services d'électricité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37588

ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME 11.2 POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE GFL ENVIRONNEMENTAL INC. AU MONTANT DE 2 377 194 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR UN CONTRAT DE 5 ANS

RÉSOLUTION 24-09-37588

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour une période de 5 ans avec option de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook:

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 29 août 2024 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit:

GFL

Soumissionnaire

Environnemental Contrat d'une durée de 5 ans

DÉCHETS

Période	Total avant taxes	Total incluant les taxes
2025	241 263 \$	277 392,13 \$
2026	250 832 \$	288 394,09 \$
2027	260 788 \$	299 841,00 \$
2028	275 049 \$	316 237,59 \$
2029	287 863 \$	330 970,48 \$
Total	1 315 795 \$	1 512 835,30 \$

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Contrat d'une durée de 5 ans

COMPOTS

Période	Total avant taxes	Total incluant les taxes
2025	192 470 \$	221 292,38 \$
2026	201 131 \$	231 250,37 \$
2027	209 780 \$	241 194,56 \$
2028	223 206 \$	256 631,10 \$
2029	234 812 \$	269 975,10 \$
Total	1 061 399 \$	1 220 343,50 \$

Soumissionnaire

GFL

Environnemental

Prolongation d'une durée de 2 ans

DÉCHETS

Période	Total avant taxes	Total incluant les taxes
2030	296 498 \$	340 898,58 \$
2031	305 393 \$	351 125,60 \$
Total	601 891 \$	692 024,18 \$

Prolongation d'une durée de 2 ans

COMPOTS

Période	Total avant taxes	Total incluant les taxes
2030	241 857 \$	278 075,09 \$
2031	249 113 \$	286 417,67 \$
Total	490 970 \$	564 492,76 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie GFL Environnemental inc. au montant total 2 377 194 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à informer le soumissionnaire au plus tard 6 mois avant l'échéance du terme du contrat de son droit de se prévaloir, par écrit, de l'option de renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour une période de 5 ans avec option de renouvellement, soit celle de la compagnie GFL Environnemental inc. au montant 1 315 795 \$ pour les déchets et au montant de 1 061 399 \$ pour le compost plus les taxes applicables pour un contrat de 5 ans, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

Déchets : 02-420-00-492Compost : 02-420-02-497

Et d'informer le soumissionnaire au plus tard 6 mois avant l'échéance du terme du contrat de son droit de se prévaloir, par écrit, de l'option de renouvellement.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-09-37589

11.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION GUY SÉBAS INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 9 AU MONTANT DE 8 381,33 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD

RÉSOLUTION 24-09-37589

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 9 par la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard Couillard exécutés jusqu'au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Architech Design de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 8 381,33 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Guy Sébas inc. pour la réfection de la toiture à l'aréna Gérard-Couillard et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37590

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-50 AU MONTANT DE 84 332,62 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE
DIVERSES RUES ET CHEMINS À LA SUITE DES FORTES PLUIES
AINSI QU'AU BARRAGE SAINT-PAUL

RÉSOLUTION 24-09-37590

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû effectuer des réparations de diverses rues et chemins à la suite des fortes pluies ainsi qu'au barrage Saint-Paul

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour les divers travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de plusieurs compagnies au montant de 84 332,62 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de plusieurs compagnies;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-50 pour la réparation de diverses rues et chemins à la suite des fortes pluies ainsi qu'au barrage Saint-Paul, auprès de plusieurs compagnies au montant de 84 332,62 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements non affecté, surplus libre aux postes suivants :

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 02-325-00-515 pour un montant de 43 387,89 \$ plus les taxes applicables
- 02-325-00-629 pour un montant de 35 580,81 \$ plus les taxes applicables
- 02-820-00-515 pour un montant de 5 363,92 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37591

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-51 AU MONTANT DE 70 552 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RESTAURATION DE LA TURBINE 1 DE LA CENTRALE BELDING

RÉSOLUTION 24-09-37591

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Norcan hydraulic inc. au montant de 70 552 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norcan hydraulic inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-51 pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding, auprès de la compagnie Norcan hydraulic turbine inc. au montant de 70 552 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-725 et d'abroger la résolution 24-03-37388.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37592

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-52 AU MONTANT DE 42 420 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA GÉRARD-COUILLARD POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS

RÉSOLUTION 24-09-37592

CONSIDÉRANT que la doit effectuer l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour une période de deux ans ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie CIMCO au montant de 42 420 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie CIMCO;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-52 pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard pour une période de deux ans, auprès de la compagnie CIMCO au montant de 42 420 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37593

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-53 AU MONTANT DE 20 625,80 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DEUX
SECTIONNEURS À METTRE EN INVENTAIRE POUR
HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 24-09-37593

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut faire l'achat de deux sectionneurs à mettre en inventaire pour Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie PTS Électrique Itée au montant de 20 625,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie PTS Électrique Itée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-53 pour l'achat de deux sectionneurs à mettre en inventaire pour Hydro-Coaticook auprès de la compagnie PTS Électrique Itée au montant de 20 625,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37594

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-54 AU MONTANT DE 67 216,10 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PONCEAUX
EN BÉTON POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

RÉSOLUTION 24-09-37594

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit pour l'achat de ponceaux en béton pour l'entretien des chemins ;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke Itée au montant de 67 216,10 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-54 pour l'achat de ponceaux en béton pour l'entretien des chemins, auprès de la compagnie Les Produits de ciment Sherbrooke Itée au montant de 67 216,10 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721 avec les détails suivants :

- 38 098,87 \$ plus les taxes applicables prévues au budget
- 29 117,23 \$ plus les taxes applicables affectées au revenu reporté redevances carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37595

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-55 AU MONTANT DE 18 988 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION DE LA TURBINE 1 DE LA CENTRALE BELDING

RÉSOLUTION 24-09-37595

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Barrie Welding & Machine (1974) Itd au montant de 18 988 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Barrie Welding & Machine (1974) ltd;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-55, pour l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding, auprès de la compagnie Barrie Welding & Machine (1974) Itd au montant de 18 988 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37596

11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-56 AU MONTANT DE 36 779,42 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU
JOHN DEERE 624K, VÉHICULE #57

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 24-09-37596

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation du John Deere 624K, véhicule #57 ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour les dites réparations ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Brandt Trator Itd au montant de 36 779,42 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Brandt Tractor ltd;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-56 pour la réparation du John Deere 624K, véhicule #57 auprès de la compagnie Brandt Tractor Itd au montant de 36 779,42 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-525 au montant de 18 389,71 \$ plus les taxes applicables
- 02-330-00-525 au montant de 18 389,71 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37597

11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-57 AU MONTANT DE 6 057 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RESTAURATION DE LA TURBINE 1 DE LA CENTRALE BELDING

RÉSOLUTION 24-09-37597

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Carbon Steel Profiles Itd au montant de 6 057 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Carbon Steel Profiles Itd;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-57 pour l'achat d'équipements pour la restauration de la turbine 1 de la centrale Belding auprès de la compagnie Carbon Steel Profiles Itd au montant de 6 057 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement, sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-725.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37598

11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2024-58 AU MONTANT DE 4 537,64 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE
PROTECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT À BALDWIN CONTRE LE
GEL

RÉSOLUTION 24-09-37598

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel ;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Grondin Excavation au montant de 4 537,64 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Grondin Excavation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2024-58 pour des travaux de protection de conduite d'égout à Baldwin contre le gel auprès de la compagnie Grondin Excavation au montant de 4 537,64 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-04-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

24-09-37599

13.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ACTI-BUS

RÉSOLUTION 24-09-37599

CONSIDÉRANT qu'Acti-bus est un organisme à but non lucratif offrant un service de transport adapté aux personnes handicapées, un circuit urbain dans la Ville de Coaticook, le transport collectif sur le territoire de la MRC de Coaticook, ainsi que le transport interurbain Coaticook-Compton-Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que l'organisme peut nommer un membre votant représentant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT qu'Acti-bus a demandé à la Ville de Coaticook de désigner un autre représentant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de désigner, monsieur Simon Madore à titre de représentant pour la Ville de Coaticook à titre de membre votant pour le milieu municipal, afin de siéger audit comité et de transmettre ladite résolution au conseil d'administration de Acti-bus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

24-09-37600

14.1 MANDAT AU CABINET CAIN LAMARRE, À MÊME LA BANQUE D'HEURES ET AU BESOIN, AU SERVICE DE CONSULTATION, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

RÉSOLUTION 24-09-37600

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert les services de procureurs externes au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'offre de services comprend notamment:

- Un service de consultation et d'accompagnement par lequel vous pourrez obtenir aide et support de nos professionnels d'expérience dans les affaires quotidiennes et plus exceptionnelles de votre municipalité, service qui vous sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Un service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 selon les termes de l'offre de services du 19 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37601

14.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT À ÉQUIJUSTICE ESTRIE, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE, AU PROFIT DE L'UNITÉ DE MÉDIATION CITOYENNE POUR LA GESTION DE MÉDIATION ENTRE CITOYENS

RÉSOLUTION 24-09-37601

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite mandater l'organisme Équijustice Estrie, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, afin que ses citoyens puissent bénéficier d'un outil de médiation entre citoyens;

CONSIDÉRANT que le Réseau Équijustice a pour mission de développer une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la Ville de Coaticook verse 3 145 \$ à Équijustice Estrie, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2025 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37602

14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ POUR LE SPECTACLE « C'EST THI-BAULT NOËL » POUR LA TENUE DE LEURS SPECTACLES ANNUELS QUI SE TIENDRONT LES 29 ET 30 NOVEMBRE PROCHAIN

RÉSOLUTION 24-09-37602

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2024 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif:

CONSIDÉRANT que les organisateurs du spectacle de levée de fonds intitulé « C'est Thi-Bault Noël » dont les profits amassés seront remis aux écoles pour le projet intitulé Nourrir l'avenir d'un enfant, ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 250 \$ pour le spectacle « C'est Thi-Bault Noël » pour la tenue de leurs spectacles annuels qui se tiendront les 29 et 30 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-09-37603

14.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ POUR LE « SHOW DU PROGRÈS » QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE PROCHAIN AU PROFIT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 24-09-37603

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2024 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Progrès de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue du « Show du Progrès » qui aura lieu le dimanche 15 septembre prochain, dont les fonds amassés iront au profit du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ pour le « Show du Progrès » qui aura lieu le dimanche 15 septembre prochain au profit du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

24-09-37604

14.5 ACQUISITION DU LOT 6 614 984 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 24-09-37604

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à des travaux de réfection de la rue de l'Union lors de la période estivale 2023;

CONSIDÉRANT que la rue a été repositionnée et que l'emprise a été modifiée par l'acquisition de petites portions de terrains appartenant à des citoyens;

CONSIDÉRANT que les frais de la transaction sont à la charge de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

De procéder l'achat du lot 6 614 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartenant à Monsieur Gilles Cayouette pour un montant de 2 864,28 \$;

D'autoriser le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière à signer tout document pertinent relatif à la transaction à intervenir entre les parties;

De mandater la notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant de la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

24-09-37605

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-89 (2024) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DÔMES ET CONTENEURS »

RÉSOLUTION 24-09-37605

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un projet d'écocentre, sur un site localisé dans la zone I-417, requiert certaines modifications à la réglementation afin d'autoriser l'usage de conteneurs pour l'entreposage des matériaux et l'utilisation d'une roulotte de chantier comme bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la municipalité afin de permettre l'utilisation d'un dôme recouvert de toile, comme construction accessoire destinée à l'entreposage de granulats bitumineux recyclés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion en lien avec le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2024, conformément à la loi, par Vincent Brochu;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 9 septembre 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-89 (2024) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux dômes et conteneurs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

24-09-37606 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 24-09-37606

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 20.

Simon Madore, maire	Geneviève Dupras, greffière